



Collection Santé & Société  
N°13  
Juillet 2007

La réforme de l'assurance maladie a confié au médecin traitant un rôle de coordination et d'acteur de première ligne. La loi de santé publique d'août 2004, prévoit le développement de consultation médicale périodique de prévention et de dépistage. L'avenant N°12 à la convention nationale des médecins attribue au médecin traitant un rôle de prévention et précise trois actes préventifs prioritaires pour 2006 (la prévention du cancer du sein, l'accompagnement des patients diabétiques et la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées).

Différents rapports comme le rapport Ménard sur « La consultation périodique de prévention » ou le rapport Berland sur « Les transferts de tâches et de compétences » ont proposé des pistes pour les modalités de mise en œuvre. Différentes réflexions ont pu être abordées au cours des états généraux de la prévention sur la base du pré-rapport Toussaint sur « Les stratégies nouvelles de prévention » ou vont l'être au cours des journées 2007 de l'Inpes.

Les contraintes budgétaires et une évolution du positionnement de la médecine poussent à de nouvelles formes d'investissement du champ de la prévention par la médecine générale. Ces développements seront fortement influencés par les modalités de la rémunération et la façon d'envisager sa dimension dans le cadre d'un acte ou d'un forfait.

Il a donc semblé nécessaire à la Société française de santé publique de faire un point sur cette question. Nous proposons cette rencontre dans les suites d'une réflexion commencée en juillet 2006 au cours de son Assemblée Générale.

Au cours de cette journée, il s'agira d'aborder les questions que pose la mise en œuvre d'une consultation de prévention et de son articulation avec le parcours de soins, traditionnellement curatif, voire de la mise en œuvre d'un parcours de prévention intégré.

- Quelles sont les expériences consultations de prévention ou de parcours de prévention ?
- Suivant quels aménagements ou selon quelles modalités d'organisation, la consultation ou le parcours de prévention peuvent-ils être déclinés ?
- Comment le médecin traitant s'articulera-t-il avec d'autres dispositifs ou professionnels à vocation préventive ?
- Dans quelle complémentarité ou avec quelles interfaces, les interactions sont-elles envisagées ?



## BON DE COMMANDE

A envoyer à :  
**Société française de santé publique**  
2 rue du Doyen Jacques Parisot - BP 7  
54501 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
.....	
.....	
Code postal.....	Ville.....
<b>Mon règlement :</b>	
<input type="checkbox"/> par chèque bancaire ci-joint	
<input type="checkbox"/> sur présentation de facture	
Date : .....	Signature :

Lieu de livraison	Prix TTC	Nombre	Total
France métropolitaine	15 € (frais de port inclus)		..... €
DOM TOM Pays de l'Union européenne	18 €		..... €
Pays hors de l'Union européenne	24 €		..... €

Date :     /     /

Signature :